

**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DE LA DELEGATION DES
DIRECTRICES/DIRECTEURS AVEC LE CABINET DE LA MINISTRE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(Jeudi 24 janvier 2007)**

Délégation composée de : M. Bellet, E. Lallier-Vergès, Y. Langevin, Y. Laszlo (J. Bockaërt, Y. Chaudret, P.-L. Curien, A. Fontaine indisponibles).

Représentants du cabinet : P. Gillet (Dir. Cab.,), J.-P. de Saint-Martin (Dir. Cab. Adjoint).

Yves Laszlo signale en préambule que le processus de consultation engagé depuis la 1^{ère} rencontre avec Mme la Ministre le 20 décembre dernier a été poursuivi avec une audition par la commission d'Aubert (le 22 janvier). Cependant, la rencontre d'aujourd'hui se situe dans un contexte différent : en effet, la publication du rapport Attali conduit la délégation à modifier l'ordre du jour et à demander au Ministère une réponse claire sur quatre points concernant le fond de la politique de la recherche que veut le gouvernement. P. Gillet indique qu'il n'est pas de son ressort de répondre aux questions posées, mais de les entendre et de les transmettre.

1°) Le rapport Attali (p.41 décision 28) revendique pour la recherche à un « pilotage stratégique fort de l'Etat [...] dans des domaines délibérément choisis ». Notre question est :

a) Quelle est alors la place et l'avenir pour des opérateurs de recherche et pour leur politique de recherche ?

b) Quel est le rôle des scientifiques dans la prospective scientifique (niveau de granularité dans le choix des « domaines délibérément choisis » ?

P. Gillet, après avoir indiqué que le Ministère n'a pas été consulté au cours de l'élaboration du rapport Attali, propose une reformulation de la question 1.b) sous la forme suivante : « Quelle est la légitimité de l'Etat à passer des commandes au monde académique, par quel mécanisme, et avec quel niveau d'autonomie ? »

Il revendique pour l'Etat la nécessité de définir des priorités, en tant que choix politique mais aussi parce que, sur certaines questions, il y a des désaccords lourds entre scientifiques eux-mêmes. Pour autant, les priorités ne mobilisent pas la totalité des financements.

La délégation reconnaît l'évidence de la légitimité étatique à déterminer les grands domaines de recherche prioritaires en fonction des problèmes sociétaux. Elle indique d'une part que la question posée va au-delà de la définition de priorités. Elle concerne en effet le rôle propre et reconnu d'un opérateur de recherche menant une politique de recherche, au travers de l'existence d'un niveau de subsidiarité clairement défini. Cette décision 28 va vers un affaiblissement considérable de ce rôle (accentué par le renforcement du rôle des appels à projets applé par la décision 29).

P. Gillet indique que le niveau de subsidiarité se définit au niveau des contrats signés entre l'Etat et le CNRS, l'INRA, les Universités et autres. C'est le contrat (quadriennal en général) qui définit l'articulation entre les choix étatiques et le rôle propre d'une instance de

recherche.

Tout en étant d'accord avec le rôle des contrats conclu avec les opérateurs de recherche, la délégation demande au Ministère de préciser exactement ce que veut dire « pilotage ».¹

2°) Le rapport Attali (p. 41, décision 29) veut « Financer davantage la recherche publique et à la performance » Notre question est : Quel est l'équilibre entre recherche à long terme sur dotation contractualisée (sur base quadriennale) évaluée a posteriori et recherche sur projets à court terme évaluée a priori ? La montée en puissance de l'ANR, dont la Ministre a rappelé le 20 décembre qu'elle était programmée par la loi d'orientation de la recherche jusqu'en 2010, va-t-elle aller plus loin ?

Lors de celle-ci, il avait en effet été indiqué que cette montée en puissance jusqu'en 2010 était établie, mais qu'il y aurait des garanties concernant la discussion sur le niveau des dotations contractuelles sur base quadriennale (que la Ministre appelle le « récurrent ») dans le contrat à venir. Faut-il maintenant considérer que le Ministère veut aller, comme le demande le rapport Attali, plus avant sur le financement par appel à projets ?

Le cabinet rappelle que la Ministre a bel et bien dit que, dans le contrat, la question de la place du financement récurrent serait examinée : le cadre jusqu'en 2010 est balisé, mais, au-delà, il est prêt à réfléchir sur le bon point d'équilibre entre financement récurrent/financement par projets. Mais à une condition cependant : l'évaluation. Il admet que cette évaluation en fait a souvent lieu, mais qu'elle n'est pas assortie de « sanctions » scientifiques. Pour autant, P. Gillet précise que la Ministre n'a pas dit si la tendance à la montée en puissance de l'ANR se poursuivrait ou cesserait. Y. Langevin souligne que l'incidence de l'évaluation sur le récurrent existe d'ores et déjà (fermetures d'UMR, baisse ou augmentation du récurrent).

Yves Laszlo indique que le Président de la République a dit qu'il adhérerait à l'essentiel des propositions du rapport Attali (sauf 3 points qui ne concernent pas la recherche). Est ce que ce point aussi fait partie de l'essentiel ?

3°) Le rapport Attali (Déc. 29, p. 41) indique que le CNRS doit se « concentrer sur ses laboratoires propres et sérieusement réduire le nombre de ses unités mixtes ».

Après avoir pointé la contradiction avec le principe de la « décision 30 » (p. 42) qui indique que tout chercheur devrait enseigner, la Délégation souligne avec vigueur son opposition totale à cette « décision ». Elle rappelle la motion récente de la CPU affirmant le rôle primordial des UMR. La Délégation rappelle le coeur de de l'action des DU : le rôle primordial des UMR dans la recherche avec leur double tutelle scientifique via un opérateur de recherche national et un opérateur régional. Elle indique clairement le risque d'une rupture forte avec la communauté si le Ministère suivait une telle orientation. Elle rappelle que l'on ne peut renvoyer cette question aux travaux de la commission d'Aubert, puisque F. d'Aubert lui-même, dans la rencontre avec la délégation le 22 janvier dernier, a clairement indiqué que cette commission n'abordera pas les questions de l'organisation structurelle de la recherche, en s'en tenant seulement à des questions techniques de gestion (cf. CR du 22). Une réponse claire et rapide à cette question est donc indispensable. Est-ce que les UMR demeureront la brique essentielle de la mise en rapport et de la rencontre entre niveaux local/national de la recherche, entre recherche et formation ? Cette question est cruciale et au fondement de tout.

1 Rajouté sur épreuve : le danger d'un pilotage étatique fort pose la question du choix des experts qui éclaireront les décideurs et des procédures de contrôle de leurs avis, ce hors toute procédure de sélection par les pairs. Le risque de dérive technocratique est considérable comme l'a montré l'histoire récente.

P. Gillet est d'accord sur la légitimité de la question, même s'il indique que le CNRS doit évoluer. Toutefois il n'y répond pas, cette réponse devant venir de la Ministre.

4°) «Seuls les laboratoires les plus stratégiques resteront [...] des instituts du CNRS.» écrit le rapport (Déc 29, p. 41). La Délégation demande une interprétation au Ministère de cette phrase et une prise de position. En particulier, s'agit-il comme il a déjà été proposé que le CNRS choisisse des UMR « stratégiques » dont il gardera la tutelle pour abandonner les autres ou bien cela fait-il référence à la création d'autres Instituts type INSU, NIN2P3 tels un Institut du vivant par exemple ?

Y aura-t-il donc un Institut du vivant ? de mathématique-informatique ? S'agit-il d'Instituts du type INSU ou IM2P3 (composantes du CNRS ayant une mission de fédération de pluri-organismes, avec couverture nationale et avec partenariat avec Universités) ? Ou bien s'agit-il plutôt d'Instituts au sens Carnot ?

La délégation souligne que certains types d'instituts peuvent être opérants, mais qu'elle craint, par découpage successif en Instituts, que la fonction d'opérateur de recherche national ne se perde au final ce qui aboutirait à terme à la disparition d'un opérateur de recherche national généraliste.

P. Gillet indique que la phrase du rapport n'est guère compréhensible. Concernant les Instituts, il indique qu'il y a des bruits, qu'il ne sait rien, mais qu'il a compris l'inquiétude sur le « chapeau » renvoyant à la fonction d'opérateur national.

Y. Laszlo souligne, par delà les évolutions nécessaires, l'importance que les directeurs accordent à une structuration nationale de la recherche, que le rapport Attali fait explicitement disparaître. Par ailleurs, il souligne la décision 30 du rapport Attali (p.42) **concernant les statuts des jeunes chercheurs, avec des contrats de 4 ans**. Mais s'agit-il de CDD, de détachements temporaires depuis un support CDI universitaire par exemple ? Si ce sont des CDD, il souligne que l'attractivité des carrières de la recherche sera considérablement atteinte ?

P. Gillet indique que sur ce point, il découvre comme la délégation le rapport Attali. La seule instance qui travaille sur ce plan est la commission Schwartz, avec un projet de décret sur la modulation de service au sein des Universités.

Sur tous les points évoqués, le cabinet va faire une note pour la Ministre.

En dernier lieu, la délégation revient sur un point qui était initialement à l'ordre du jour : les préciputs, leur niveau et leur attribution. Elle rappelle la position défendue devant la commission d'Aubert et ici même : même si 11% de préciputs + 4% de frais de gestion est un progrès (au lieu de 4% de frais de gestion+0% préciput), nous ne sommes pas au standard international : ils sont insuffisants. De plus, les préciputs vont être versés à l'hébergeur du projet au sens le propriétaire des murs (la décision est prise comme nous l'indique J.P. De Saint Martin). La Délégation défend alors le versement au laboratoire et non à l'hébergeur. En effet, les préciputs concernent les surcoûts liés au contrat. Le laboratoire est le bon niveau de destination car c'est là que les gens se parlent, que les péréquations se font : cela rejoint la conception globale que nous défendons (opérateur de recherche – laboratoires – chercheurs évoquée en 1°)).

P. Gillet indique que la solution de l'hébergeur est la bonne : elle évite les querelles entre tutelles et elle laisse l'hébergeur responsable des redistributions (y compris au laboratoire s'il

le souhaite) : une politique d'établissement doit être possible, même s'il faut qu'elle soit intelligente. Il ne faut pas, selon lui, « bunkeriser » le laboratoire. Il indique qu'elle permet une politique scientifique d'établissement favorisant une mutualisation des moyens donc une diminution des coûts pour des raisons d'échelle.

Cet argument est à notre sens illégitime : la fonction des préciputs est de compenser les surcoûts induits, pas de favoriser une politique scientifique, aussi légitime soit-elle, de tel ou tel établissement. La délégation indique que ce sont néanmoins les laboratoires qui prennent en charge les surcoûts. La solution de retour 0 pour les laboratoires est aberrante et bureaucratisera la gestion des fonds concernés (90Meuros en 2008).

Pour conclure, la Délégation souligne encore l'importance qu'il y a à obtenir des réponses claires sur les points évoqués. Les propositions du rapport Attali vont à l'encontre de la nécessité de développer le lien constructif et fécond entre les grands organismes et les Universités (de part l'affaiblissement du rôle des UMR notamment) en tenant compte des évolutions nécessaires. La Délégation souligne le risque d'un blocage général du système de recherche.

Questions supplémentaires² suscitées par le rapport Attali sur lesquelles nous demandons à la Ministre de nous donner sa position

Décisions 29 :

page 41, 1.25-26: « **projets financés à coût complet** ». Comment le Ministère interprète-t-il cette phrase (signifie-t-elle que les salaires des chercheurs intervenant dans un projet ANR sont pris en charge par le contrat ?) ? Ce point qui serait une menace sur le statut même des enseignants-chercheurs et, partant, une menace sur les organismes de recherche.

page 41 1.27-28 : « **Renforcer les principaux organismes de recherche pluridisciplinaires** » : pourquoi seul le CEA est-il cité ? Est-ce que cela signifie qu'il a vocation à demeurer le seul organisme pluridisciplinaire généraliste ?

page 41, 1-9. « **la dotation récurrente... doit être pour partie liée à la performance passée de l'établissement** » : c'est déjà le cas. Comment le Ministère analyse-t-il ce passage ?

page 42, premier alinéa : le financement « récurrent » des UMR disparaît (ou bien les UMR elles-mêmes ?) puisque seuls les « **laboratoires propres, de même que les universités (pour la part de leur activité consacrée à la recherche), conserveront une part de financement**

²La possibilité de poser ces questions supplémentaires (après la réunion du 26, donc avec un délai supplémentaire d'analyse du rapport Attali) a été suggérée par le Ministère.

« **récurrent** » ». On touche à nouveau au coeur du dispositif de recherche.

Page 42, second alinéa : « **Rapprocher le fonctionnement de tous les établissements publics de recherche des meilleures pratiques du secteur privé (évaluation, promotion, mobilité, flexibilité de fonctionnement, etc.).** » L'évaluation ne saurait devenir hiérarchique mais par les pairs sur des bases scientifiques. Quid de la flexibilité ? Plus profondément, les entreprises ont un mal énorme à gérer les carrières scientifiques ce qui est un grand problème. L'attractivité des postes scientifiques est faible devant les postes de management. Quelques timides actions voient le jour (création de postes d'experts de haut-niveau chez PSA) mais la gestion des chercheurs dans le privé ne saurait être un exemple en ce domaine.

page 42, au milieu : « **moduler les obligations de service des enseignants-chercheurs en fonction de leur activité de valorisation de la recherche.** » : cette finalisation de la recherche est inacceptable et signe le glas de la recherche fondamentale.

Page 42, fin « **le schéma devra évoluer vers un ensemble d'agences spécialisées par grands thèmes conjuguant le rôle d'agence de financement pour des équipes universitaires externes, sur appel d'offres, et le support de ses laboratoires propres, sur les modèles, efficaces, des États-Unis comme de la Grande-Bretagne.** » Les grands organismes en tant qu'opérateurs de recherche sont donc voués à disparaître.

Décision 30 :

page 43 : « **Imposer aux établissements et organismes de recherche de consacrer à la valorisation de la recherche 10 % de leur budget récurrent, pour les amener à apporter la preuve du concept de leurs innovations.** » La pertinence d'un concept n'est pas uniquement marchande. L'avancée du front des connaissances doit être un but affirmé, non seulement « pour l'honneur de l'esprit humain » comme disait Jacobi mais aussi car la prédiction de valeur est un art plus que difficile. Comme il a été écrit récemment, la Relativité Générale par exemple n'a porté ses fruits « comptables » que des décennies après son apparition (les exemples sont légion). La valorisation est nécessaire et doit être améliorée. En revanche, l'importance de la recherche amont non finalisée doit être réaffirmée. Les organismes doivent garder la maîtrise de leur politique de valorisation, tout en l'améliorant. Mais ceci doit aussi passer par un développement du capital-risque français, trop peu développé qui pousse les start-ups à chercher des financements outre-Atlantique très rapidement.